

DEMANDE DE PERMIS

Municipalité de :

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

propriétaire ou représentant autorisé du propriétaire

Nom de famille

Prénom

Adresse complète

Code postal

Municipalité

Téléphone

Courriel

Cellulaire

2. LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse complète

Code postal

Numéro de lot ou matricule

3. USAGE ACTUEL OU PROJETÉ DE L'EMPLACEMENT

Type de bâtiment

Habitation unifamiliale

Chalet

Exploitation agricole

Habitation bifamiliale

Commerce ou services

Autre :

Maison mobile

Industrie

Type de travaux

Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal

Déplacement d'une construction

Installation septique

Construction, agrandissement ou ajout d'un bâtiment secondaire

Démolition d'un bâtiment

Puits

Rénovation d'un bâtiment

Changement d'usage

Autre :

Galerie, patio, balcon

Piscine

Autre :

Travaux de remblai ou de déblai

4. RENSEIGNEMENT SUR LE PROJET

Travaux exécutés par propriétaire ou entrepreneur

Nom de l'entrepreneur

Adresse complète

Code postal

Municipalité

Téléphone

Courriel

Valeur estimée des travaux

Date prévue du début des travaux

Date prévue de fin des travaux

5. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Précisez la nature et les caractéristiques des travaux (par exemple le type de revêtement extérieur, le nombre de chambre, le chauffage principal, etc.)

6. INSTRUCTIONS ET PIÈCES JOINTES

- a) Joindre les plans et les croquis à la présente demande, ainsi que toutes autres informations pertinentes.
- b) Joindre une copie du plan ou du certificat de localisation ou d'implantation lorsque pertinent.
- c) Joindre une copie du rapport du spécialiste lorsque les travaux concernent une installation septique ou un puits.
- d) Conserver une copie de votre demande pour vos dossiers.
- e) Transmettre votre demande à l'adresse suivante : inspection@mrckamouraska.com
- f) L'inspecteur pourrait vous contacter pour obtenir des informations additionnelles
- g) L'inspecteur dispose d'un délai de 30 jours pour délivrer le permis à partir du moment où il a obtenu tous les documents pertinents à l'analyse du projet. Il est interdit de débiter les travaux avant d'avoir obtenu le permis.

Veuillez noter également que :

- Le permis ou le certificat est valide uniquement pour les travaux qui y sont mentionnés et ce pour une période de 12 mois suivant son émission.
- Le permis ou le certificat émis doit être placé en évidence sur les lieux des travaux pendant toute leur durée.

7. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Signature	Date

POUR FIN D'ANALYSE (ne pas compléter)

Date de réception de la demande	